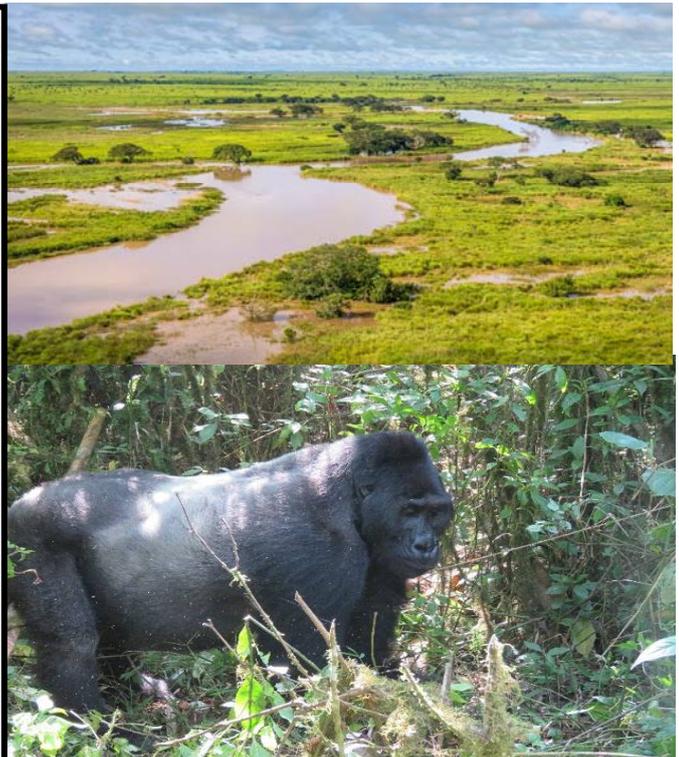
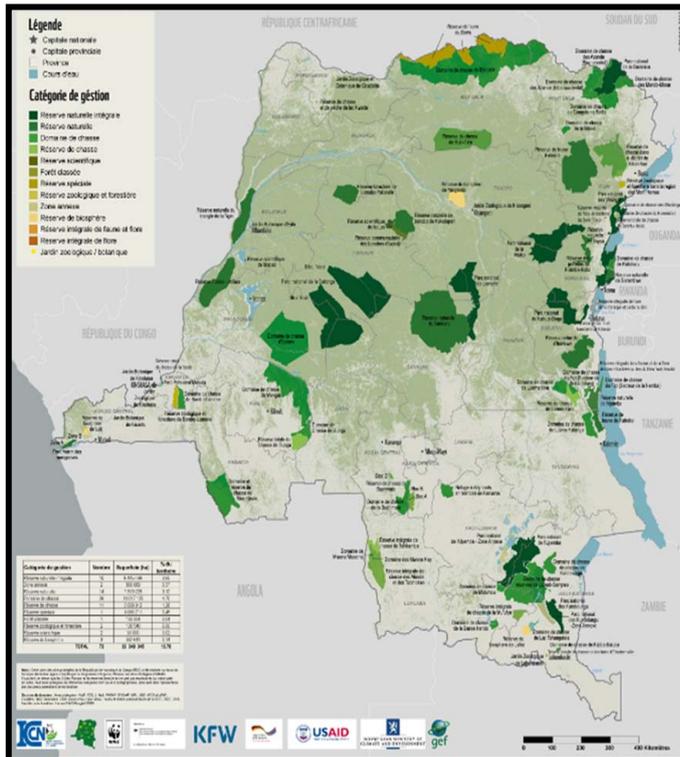


**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**Année 2021**

## Résumé

Au cours de sa 44<sup>e</sup> session des Etats Parties tenue en Fuzhou /Chine ( du 16 au 31 Juillet 2021) , le Centre de Patrimoine Mondial ( CPM) ayant examiné le dossier des Cinq (5) biens de la République Démocratique du Congo ( RDC) et tout en félicitant le Gouvernement congolais pour les efforts consentis à divers niveaux dans la mise en œuvre des mesures correctives visant à rétablir l'état de conservation souhaité, a demandé d'ici le 1<sup>er</sup> Février 2022 de transmettre le rapport au CPM sur les préoccupations relatives à la situation sécuritaire dans les biens et sur l'état des concessions d'exploration et ou d'exploitation pétrolière au parc national de Salonga et des Virunga en particulier.

Bien plus, le Centre de Patrimoine Mondial ayant pris note des conclusions de la mission conjointe UNESCO / UICN de 2020 entre autre les efforts de la RDC quant aux Progress réalisés vers l'état de conservation, a décidé le retrait du Parc National de la Salonga de patrimoine mondial en péril.

Ce rapport présente l'état de conservation en répondant principalement aux préoccupations soulevées respectivement pour chacun des 5 biens(Parc National de la Garamba , Parc National Kahuzi Biega , Réserve de Faune à Okapis , Parc National Salonga et Parc National des Virunga) de la RDC tels que exprimées à l'issu de la 44 du comité e session au titres des décisions respectives 44 COM 7A.41 ;44COM7A.42 ; 44COM 7A.43 ;44 COM 7A.44 ; 44COM7A.45.

Il est articulé d'une manière générale pour chacun de sites sur le contenu décrit par le format type recommandé en conformité avec les le paragraphe 169 des Orientations pour la mise la mise en œuvre de la Convention du PM comme suite :

- Résumé
- Mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial ;
- Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial ;
- Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ;
- Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ;
- Succès& difficultés pour la mise en œuvre des mesures correctives ;
- Autres problèmes de conservation actuels identifiés ;
- Accès public au rapport sur l'état de conservation.

## I .PRÉSENTATION

Chaque année toutes les Parties à la Convention dressent les rapports sur l'état de conservation de leurs biens dont le Centre de patrimoine Mondial avec les organes consultatifs assurent le suivi.

C'est le Cas pour la République Démocratique du Congo dont cinq biens (le **Parc National de la Garamba(N136)**, le **Parc National d Kahuzi Biega(137)** ; la **Reserve de Faune à Okapis(718)**, le **Parc National de Salonga(280)**, le **Parc National des Virunga(63)**).

A la lumière de la décision n° 44 COM.7A tous les quatre biens exception faite pour le Parc National de la Salonga –qui fut retiré de la liste en péril , ont été maintenus sur la liste en danger .En conséquence, la RDC qui a fait objet des diverses missions de suivi réactif conjointes CPM/UICN pour , soit évaluer , soit pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures correctives recommandées vers le progrès l'état de conservation souhaité des biens , a l'obligation, en qualité de Etat partie à la Convention de 1972 , de produire le rapport de l'Etat de conservation . Ceci justifie le présent rapport compilé à partir des rapports sur l'état de conservation de cinq sites de la RDC.

Ce rapport entre dans le cadre des obligations de l'état partie, la RDC en réponse à la demande règlementaire du CPM pour renseigner sur l'état de progrès des actions réalisées en exécution des mesures correctives édictées par rapport aux différents défis et /ou préoccupations relevées lors des mission précédentes . Il est structuré suivant le format tel que recommandé par le paragraphe 169 des Orientations.

## II. ETAT DE CONSERVATION DES CINQ BIENS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO